

Culture

Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture

La Culture a été frappée, dans son ensemble, de plein fouet par la crise sanitaire. Son activité s'est effondrée (-25% de chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019, soit 22,3 Mds€ de pertes). Or, la Culture dans l'ensemble de l'économie en 2018, c'est :

- près de 2,3 % du PIB,
- 80.000 entreprises culturelles, pour la plupart TPE et PME,
- 670 000 emplois, soit 2,5 % de la population active.
- un chiffre d'affaires des secteurs marchands de la culture qui est estimé (2019) à 90 Mds€ avec une croissance estimée en l'absence de crise sanitaire à +2,5 %.

A la suite des mesures d'urgence qui, en 2020, se sont déjà traduites par la mobilisation de 856 M€ d'aides spécifiques de la Culture au-delà de « l'année blanche » pour l'intermittence (849 M€) et des aides transversales (activité partielle, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat pour un total de près de 3,3 Mds€) qui se poursuivront, pour partie et selon des modalités adaptées, jusqu'à la fin de l'année 2020, le plan de relance, avec 2 Mds€, permettra de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles.

Cinq grandes priorités ont été dégagées.

1. Une relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (614 M€)

Une relance par et pour le patrimoine, dans les territoires, valorisant les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence (280 M€)

Le patrimoine innerve les territoires. Or il a cruellement besoin d'être entretenu et restauré, alors que la crise sanitaire a pesé sur les financements. Le plan de relance permettra de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays, et de fréquentation des monuments et des autres équipements patrimoniaux, (musées, archives, archéologie) dans les territoires.

Le plan de relance permettra notamment de mettre en œuvre un « **plan cathédrales** » sans précédent, doté de 80 M€ et de soutenir, au-delà des moyens pérennes mobilisé chaque année par l'Etat, la restauration des **monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés** (40 M€). Au-delà, il permettra également d'accélérer la restauration des **monuments nationaux** présentés par le Centre des monuments nationaux à travers l'ensemble du territoire (40 M€) et de mener pleinement le projet de restauration et de mise en valeur du château de **Villers-Cotterêts** (100 M€). Enfin, une enveloppe spécifique de 20 M€ est prévue en faveur de la rénovation d'autres équipements patrimoniaux (musées, archives, archéologie).

Un soutien à la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux soutenant l'attractivité et le rayonnement international de la France (334 M€),

Les établissements publics patrimoniaux (musée du Louvre, château de Versailles, Centre des monuments nationaux, musée d'Orsay et de l'Orangerie, RMN-GP, Centre Pompidou, Universcience, etc.) font face aujourd'hui à une crise sans précédent, qui affecte leur modèle économique et culturel. Leur fréquentation qui dépend pour une part importante du tourisme international, s'est effondrée (entre -40 et -80%) réduisant considérablement leurs ressources de fonctionnement et leur capacité à investir et à se projeter en termes de programmation pluriannuelle scientifique, artistique et culturelle. Les contraintes sanitaires nécessitent par ailleurs de pouvoir adapter l'offre et les formes culturelles. Au regard de leur rôle essentiel en termes de rayonnement international et d'attractivité de la France et de locomotive du tourisme, le plan de relance permettra de soutenir ces établissements dans leur reprise d'activité.

2. La reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique (426 M€)

Avec plus de 7 milliards d'euros de pertes en 2020, le secteur de la création artistique, composé du spectacle vivant et des arts visuels, a été particulièrement affecté par la crise sanitaire. Une action résolue est engagée dans le cadre du plan de relance pour assurer la survie de la création, de sa diversité et de sa vitalité, et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes et dans tous les territoires.

220 M€ pour le spectacle vivant privé, hors mécanisme de soutien de la reprise d'activité, handicapé par la distanciation physique (100 M€)

Pour la musique seront mobilisés 200 M€ de crédits pour la filière musicale dans son ensemble (spectacles et concerts, musiques enregistrées, etc.), confiés au Centre national de la Musique : ils bénéficieront à différents dispositifs au profit des producteurs, des auteurs, des éditeurs et des diffuseurs. Afin de pouvoir gérer les effets de la crise et la surmonter, 10 M€ sont prévus pour parachever la montée en puissance du Centre National de la Musique sur 2 ans : créé en début d'année, cet établissement a en effet été directement mobilisé dans la gestion de la crise et doit pouvoir consolider ses assises.

Pour le théâtre privé, une enveloppe de 10 M€ permettront d'abonder le fonds d'urgence aux théâtres privés et aux compagnies non conventionnées, géré par l'Association de soutien au théâtre privé (ASTP).

Au-delà de ces moyens, **un nouveau mécanisme de compensation des pertes d'exploitation** liées à la persistance de mesures de distanciation sera mis en place, afin d'encourager la reprise d'activité des exploitants de salle de spectacle. Doté de 100 M€, hors crédits relance, ce dispositif sera instauré après concertation avec les professionnels du secteur, avec effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et pour une durée de 4 mois. Ce mécanisme s'adressera aux exploitants de salles TPE/PME du secteur privé. L'Etat sera attentif à la juste redistribution de la valeur à l'ensemble de la chaîne jusqu'aux artistes et aux auteurs.

206 M€ pour le spectacle vivant subventionné

Les institutions labellisées et les réseaux maillent également le territoire et font la spécificité du modèle de création et de diffusion artistiques français, l'Etat et les collectivités territoriales permettant, par leurs financements conjoints, de soutenir la diversité de la création et des esthétiques. Au-delà des financements existants, que l'Etat a consolidé durant la crise, une enveloppe de 30 M€ viendra en soutien de ces **institutions de spectacle vivant en région** (théâtre, danse, arts de la rue et cirque) ; à cela s'ajoutera une dotation de 30 M€ qui permettra d'accompagner **les ensembles, les opéras, les orchestres et les festivals dans les territoires**. Enfin, un fonds de 20 M€ sera déployé pour encourager la transition écologique des équipements de ces institutions de création.

Par ailleurs, **les établissements et opérateurs publics de création** (Opéra national de Paris, Comédie Française, Théâtres nationaux, Philharmonie de Paris, Palais de Tokyo, etc.) participent de l'excellence artistique et du rayonnement international de la France. Comme les établissements publics patrimoniaux, ils font face aujourd'hui à une crise sans précédent, qui affecte leur modèle économique et culturel. Leur fréquentation s'est effondrée dans un contexte où, comme toutes les autres salles de spectacle vivant, les mesures sanitaires ne permettent pas à ce stade une reprise d'activité totale et nécessitent de pouvoir adapter l'offre et les formes culturelles. Au regard de leur rôle essentiel en termes de rayonnement international, le plan de relance permettra de soutenir ces établissements dans leur reprise d'activité (126 M€).

3. Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (113 M€)

13 M€ pour soutenir l'emploi artistique

Afin de favoriser la reconquête de notre modèle de création et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes, un dispositif de soutien aux **populations fragilisées par la crise**, venant s'ajouter aux dispositifs transversaux, sera mis en place pour un montant total de 13 M€, dont 7 M€ sera consacré au spectacle vivant et 6 M€ aux arts visuels.

30 M€ pour une grande commande artistique

Ce plan exceptionnel de commande publique donnera un nouvel élan à la création dans toutes les disciplines (les métiers d'art, le spectacle vivant, la musique, la littérature, les arts plastiques...).

Ce programme sera en priorité dédié aux jeunes créateurs, pour les soutenir dans un contexte qui a particulièrement fragilisé le début de leur parcours artistique et leur insertion professionnelle à la sortie des écoles.

70 M€ pour rénover les écoles de l'enseignement supérieur culturel

Le plan de relance permettra également de mettre en place un plan inédit pour **moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel et soutenir la formation** (école supérieure d'art de Cergy, Conservatoire nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et de Paris, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, ENSA Paris-Malaquais, Normandie, Bordeaux, etc.).

Les bâtiments de ces écoles qui ont souvent plus de 30 ans ne répondent plus du tout aux normes environnementales, aux normes pédagogiques réglementaires, ni enfin aux contraintes légitimes de la vie étudiante. Au-delà des opérations déjà lancées (comme pour les écoles d'architecture de Toulouse et de Marseille), le plan de relance soutiendra un plan global de rénovation des bâtiments des écoles d'enseignement supérieur culturel pour un montant de 70 M€ sur deux ans.

Enfin, la crise sanitaire a également révélé une obsolescence manifeste des capacités d'enseignement à distance qui appelle un important investissement en matière de numérique.

4. La consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise (428 M€)

Ces filières constituent un enjeu tant de compétitivité internationale (les exportations culturelles françaises ont cru deux fois plus vite que l'ensemble des exportations entre 2013 et 2016 (+16% contre + 8%) que de vitalité économique territoriale avec un impact favorable sur l'emploi et la croissance d'autres secteurs. Malgré un fort potentiel de croissance, elles ont été particulièrement frappées par la crise sanitaire, qui a mis en lumière leur fragilité et leur retard en matière de création et de distribution numérique. Alors que la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, une histoire et un patrimoine culturels reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial doit se renforcer. Le plan de relance est ainsi mis au service de cet enjeu.

Plan filière Presse (140 M€)

Les mesures de la loi de finances rectificative n°3 ont permis en 2020 de faire face à la double crise conjoncturelle liée à l'impact de la crise sanitaire et à la restructuration de Presstalis. Mais face à la crise économique sans précédent qui touche le secteur de la presse, dont la situation s'est encore davantage dégradée sous l'effet de la crise sanitaire et des difficultés de la distribution de la presse imprimée vendue au numéro, l'Etat a décidé d'apporter à la presse un soutien exceptionnel et massif qui a été présenté par le Président de la République et la Ministre de la Culture à l'ensemble des acteurs de la filière le 28 août dernier. Le plan de relance contribuera à hauteur de 140 M€ à ce plan global dont les moyens mobilisés s'élèvent au total à 483 M€ sur deux ans, grâce aux crédits ouverts en 2020 en LFR 3 et à ceux prévus en PLF 2021.

Plan filière livre (53 M€)

La mise en œuvre du « plan livre » amorcé en 2020 en loi de finances rectificative n°3 s'inscrit également dans le cadre du plan de relance. Ce plan vise à lutter contre les effets les plus durables de la crise sanitaire, mais également à accompagner les mutations nécessaires de la filière. Au-delà de l'opération "Jeunes en librairies" et du financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques publiques, les librairies seront soutenues pour développer leurs outils numériques de vente à distance. Enfin, la DGD bibliothèques sera renforcée temporairement afin de poursuivre le plan d'extension des horaires d'ouverture et réaliser de grands investissements structurants. Le plan de relance contribuera à hauteur de 53 M€ à ce plan global dont les moyens mobilisés s'élèvent au total à 99 M€ sur deux ans, grâce aux crédits ouverts en 2020 en LFR 3 (36 M€).

Plan filière cinéma et audiovisuel (165 M€)

L'offre d'œuvres nouvelles est la matière première sur laquelle repose toute la valeur de la filière, de l'amont (auteurs), à l'aval (industries techniques, distribution, diffusion). Le plan de relance repose, pour un montant de 105 M€, sur un plan « export et attractivité », un ensemble de mesures ciblées (soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France) et un accompagnement renforcé des exploitants, des festivals, des cinémathèques ainsi que les ateliers d'éducation à l'image, vecteurs de la cinéphilie et de la vie culturelle dans tous les territoires. Au-delà, 60 M€ seront consacrés au réarmement financier du CNC qui mettra en œuvre l'ensemble du plan.

Le soutien à l'audiovisuel public (70 M€)

Les médias publics, et notamment France Télévisions et Radio France, jouent un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème de la création, caractérisé par de fortes interdépendances entre les acteurs qui le composent. Une dotation publique exceptionnelle de 70 M€ sera injectée afin d'amortir la crise et de participer à la résilience de cet écosystème.

5. Une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (19 M€ de crédits budgétaires et 400 M€ au titre du PIA4 sur 5 ans)

Le plan de relance permet d'apporter une réponse transversale et immédiate à la problématique d'accès des industries culturelles et créatives (ICC) françaises aux opportunités économiques indispensables à leur relance, que ce soit en termes d'inscription dans les territoires, de visibilité (« découvrabilité ») dans l'environnement numérique et d'accès au financement bancaire. En effet, si la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, un patrimoine et une histoire culturelle reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial n'est pas acquis, alors que les grands acteurs de l'Internet, pour la quasi-totalité extra-européens, concentrent une grande partie des usages culturels.

Au-delà des moyens budgétaires, le ministère de la Culture porte, en liaison avec le Secrétariat général pour l'investissement et la direction générale des entreprises, une stratégie globale visant à court et moyen terme à accélérer la transition numérique des industries culturelles et créatives, à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique et à améliorer leur résilience. Cette stratégie sera dotée d'une enveloppe de 400 M€ sur 5 ans dans le cadre du 4ème Plan d'investissement d'avenir.

Le renforcement de ces filières vise également à permettre la mise en place du comité stratégique de filière « industries culturelles et créatives » au terme des Etat généraux des ICC.